

**N° 6576<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****relatif à la participation du Luxembourg à des missions  
d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la  
Coopération en Europe des élections présidentielles et  
parlementaires en 2013**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(13.6.2013)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 31 mai 2013 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal vise à mettre à la disposition de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) des observateurs, limités à chaque fois au nombre de quatre, qui participeront à une série de missions d'observation d'élections dans les pays suivants: l'Albanie, la Mongolie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 13 mai 2013.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 4 juin 2013 et marque son accord avec le projet de règlement grand-ducal dont le libellé ne donne pas lieu à observation.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique.

\*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 13 juin 2013

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Laurent MOSAR

